

**OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT**

DOMAINE EAUX ET ENVIRONNEMENT

Chemin du Bel'Oiseau 12  
Case postale 69  
CH-2882 Saint-Ursannet +41 32 420 48 00  
f +41 32 420 48 11  
secr.env@jura.ch

Office de l'environnement – Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 Saint-Ursanne

Commune de Soyhières  
A l'att. de M. Christian Zuber  
Route de France 36  
2805 Soyhières

REÇU le

17 JAN. 2020

REF:.....

Saint-Ursanne, le 15 janvier 2020

**Antenne 5G à Soyhières**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien pris note de votre courrier du 9 décembre dernier, dans lequel vous demandez des informations relatives à l'installation d'une antenne 5G à Soyhières. Nous sommes en mesure de vous transmettre les éléments d'information suivants :

La station de téléphonie mobile a été construite à Soyhières, lieu-dit Sur le Jetty, voilà plus de vingt ans. Cette station exploitée par Sunrise et Salt (anciennement Orange) avant 2003 a régulièrement évolué, avec notamment l'installation de Swisscom, puis de Polycom en 2003.

Le dernier permis de construire a été délivré par la Section des permis de construire en 2017, avec notre autorisation No 992/2016 du 14 mars 2017. Les conditions valables aujourd'hui sont toujours celles de cette autorisation, qui fixe notamment les puissances maximales d'émission pour l'ensemble des antennes de téléphonie mobile. Les valeurs limites selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) sont largement respectées dans tous les lieux à utilisation sensibles. Une note détaillée de la Section des permis de construire relative aux contrôles de la conformité des installations, qui se basait sur les indications de notre office, vous est parvenue le 17 août 2017.

Une modification bagatelle de la fiche de données spécifique au site, datée du 12 septembre 2019, est parvenue à l'Office de l'environnement. Cette adaptation de la fiche prévoit un changement mineur dans la répartition des puissances par fréquences, sans aucune modification des conditions de l'autorisation du 14 mars 2017. Elle ne nécessite, selon le droit fédéral, aucune procédure formelle d'autorisation.

Les autorisations cantonales portent sur les aspects du droit de l'aménagement du territoire et des constructions, ainsi que sur le droit environnemental, notamment la protection contre le rayonnement non ionisant. Elles ne portent en revanche aucunement sur le type de service exploité par les opérateurs, le Canton n'ayant aucune compétence administrative dans ce domaine. Ce sont bien les opérateurs qui sont responsables, en fonction des concessions attribuées par la Confédération, d'assurer la couverture du territoire. La station de téléphonie mobile Sur le Jetty est ainsi exploitée par les trois opérateurs Sunrise, Salt et Swisscom, et les différentes technologies (GSM : 2G, UMTS : 3G, LTE : 4G et NR : 5G) sont actuellement utilisées. Les antennes émettrices peuvent ainsi utiliser les différents types de service sans aucune modification matérielle, et sans obligation d'annonce particulière. Il est important de préciser qu'avec l'exploitation de la 5G, ni la valeur limite d'exposition, ni l'exposition réelle de la population de Soyhières (qui est très nettement inférieure à la valeur limite fixée par l'ORNI) n'ont été modifiées.

Vous trouverez tous les éléments d'informations utiles sur le site de l'Office fédéral des communications : <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/telecommunication/technologie/communication-mobile-evolution-vers-la-5g/5g-faq.html>

Par ailleurs, les stations émettrices ainsi que les services exploités peuvent être visualisées sur les cartes accessibles sur le site internet de la Confédération : <https://map.geo.admin.ch> sur le thème « émetteurs radio ».

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Christophe Badertscher  
Responsable du Domaine



Jean Fernex  
Collaborateur scientifique